

Demande d'admission comme membre individuel à la Fédération suisse des urbanistes (FSU)

Je demande l'admission comme :

- | | |
|--------------------------------------|--------------------|
| ⑥ membre ordinaire ¹⁾ | (Fr. 300.– par an) |
| ⑥ membre allié ²⁾ | (Fr. 300.– par an) |
| ⑥ Etudiante / étudiant ³⁾ | (Fr. 0.– par an) |

- Notes :
- Seulement les membres ordinaires ont le droit d'ajouter le sigle FSU à leur titre professionnel.
 - Les bureaux privés conduits par des membres individuels doivent, selon l'article 5.4 des statuts, s'annoncer aussi comme membre bureau (page 3)

J'aimerais adhérer à la (aux) section(s) suivante(s) ⁴⁾:

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| ⑥ Argovie (Fr. 0.–) | ⑥ Grisons |
| ⑥ Mittelland (Fr. 100.–) | ⑥ Nord-est de la Suisse (Fr. 0.–) |
| ⑥ Nord-ouest de la Suisse (Fr. 0.–) | ⑥ Suisse romande (Fr. 60.–) |
| ⑥ Tessin (Fr. 50.–) | ⑥ Zurich et Schaffhouse (Fr. 0.–) |
| ⑥ Suisse centrale (Fr. 30.–) | |

Note : Les étudiant(e)s sont délibéré(e)s aussi des cotisations des sections. Ils / elles sont obligé(e)s cependant de justifier leur état étudiantin deux fois par année.

Prénom et nom

Titre

Profession

Fonction (indépendant / cadre /
fonctionnaire / employé)

Date de naissance

Adresse privée :

Adresse

NPA / Lieu

Téléphone

Fax

E-mail

1), 2), 3), 4) voir les notes à la fin du document

Adresse professionnelle :

Nom du bureau

Précision

Adresse

NPA / lieu

Téléphone

Fax

E-mail

Site

Envoi des communications de la FSU à :

(seulement 1 choix par rubrique)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Adresse privée | <input type="checkbox"/> E-mail privé |
| <input type="checkbox"/> Adresse bureau | <input type="checkbox"/> E-mail bureau |

Données supplémentaires pour étudiante / étudiant :

Ecole

Filière d'étude

Début, fin

Annexes :

Vous êtes priés de joindre à votre demande d'admission une photocopie des documents suivants pour l'admission comme :

- | | |
|-------------------------------|---|
| – membre ordinaire et allié : | <input type="checkbox"/> Curriculum vitae (inclus: description de la formation, avec dates et diplômes; engagements professionnels, avec dates, employeur, fonction et les activités) |
| | <input type="checkbox"/> Copie des certificats d'études et de cours. |
| | <input type="checkbox"/> Description brève des projets de référence (type et mesure des tâches, parties avec collaboration personnelle; rôle et responsabilité du candidat(e)), si possible avec des abstracts. |
| | <input type="checkbox"/> Certificats supplémentaires (inscription REG etc.) |
| – étudiant/e: | <input type="checkbox"/> Copie de la carte d'étudiant(e) |

Les documents doivent être suffisants pour juger la demande selon les critères de l'art. 5 des statuts.

Autres appartenances :

- | | | | |
|------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> SIA | <input type="checkbox"/> KPK/COSAC | <input type="checkbox"/> SVU/ASEP | <input type="checkbox"/> SGAG |
| <input type="checkbox"/> REG A | <input type="checkbox"/> SVI | <input type="checkbox"/> USIC | <input type="checkbox"/> ECTP |
| <input type="checkbox"/> REG B | <input type="checkbox"/> BSLA/FSAP | <input type="checkbox"/> SWB | <input type="checkbox"/> ISoCaRP |
| <input type="checkbox"/> VLP/ASPAN | <input type="checkbox"/> BSA/FAS | <input type="checkbox"/> ROREP | |
| <input type="checkbox"/> autres : | | | |

Signature :

Lieu et date

signature

Admission comme bureau membre à la Fédération suisse des urbanistes (FSU)⁵⁾

Je demande l'admission du bureau suivant comme membre bureau :

Nom, prénom du membre ordinaire
participant à la direction

Nom du bureau

Spécification

Adresse

NPA / lieu

Téléphone

Fax

E-mail

Site

Nombre des employés actifs dans le domaine de l'aménagement du territoire (selon la
tablette ci-jointe)

Domaines d'activité :

- Recherche spatiale
- Planification directrice
- Planification régionale
- Planification locale
- Plans de quartier
- Plans spéciaux
- Paysage
- Urbanisme
- Environnement

- Trafic / mobilité
 - Développement
 - Energie
 - Architecture
 - Tourisme
 - Conseils aux communes
 - Conseils juridiques
 - Formation / formation continue
-

Signature :

Lieu et date

signature

⁵⁾ Le membre ordinaire FSU qui dirige un bureau privé doit annoncer le bureau comme bureau membre (Art. 5.4 des statuts).

Les bureaux membres sont inscrits nominativement sur la liste FSU des bureaux spécialisés. Cette liste est publiée sur la home page de la FSU, elle est mise à disposition des mandants publics et des autres personnes intéressées.

La cotisation des bureaux se base sur le nombre d'employés dans le domaine de l'aménagement du territoire (cf. la tablette ci-joint).

Notes

sur les catégories différentes des membres (art. 5 des statuts) et sur l'appartenance à une section (art. 14 des statuts)

1) L'appartenance à la FSU comme membre ordinaire est réservée aux spécialistes de l'aménagement du territoire.

Comme membre ordinaire vous profiterez des avantages suivantes:

- Droit d'ajouter le sigle "FSU" au titre professionnel
- Abonnement du périodique "Collage"
- Possibilité de participer gratuitement à l'assemblée générale, avec droit de votation et d'élection
- Possibilité de s'annoncer au Newsletter FSU
- Possibilité de participer gratuitement à la conférence centrale annuelle
- Diverses réductions aux voyages d'études et aux manifestations
- Possibilité d'adhésion à une section, en payant une cotisation supplémentaire (définition par les sections)

Pour l'admission comme membre ordinaire les conditions suivantes doivent être remplies (Art. 5.1 des statuts):

- a) diplôme en formation reconnue dans le domaine de l'aménagement du territoire ou dans une profession comparable ou
- b) Connaissances profondes et plusieurs d'années d'expérience pratique dans le domaine de l'aménagement du territoire

2) L'appartenance à la FSU comme membre allié est ouvert à toute personne qui s'intéresse à l'aménagement du territoire.

Comme membre allié vous profiterez des avantages suivantes:

- Abonnement du périodique "Collage"
- Possibilité de participer gratuitement à l'assemblée générale, avec droit de faire des demandes
- Possibilité de s'annoncer au Newsletter FSU
- Possibilité de participer gratuitement à la conférence centrale annuelle
- Diverses réductions aux voyages d'études et aux manifestations
- Possibilité d'adhésion à une section, en payant d'une cotisation supplémentaire (définition par les sections)

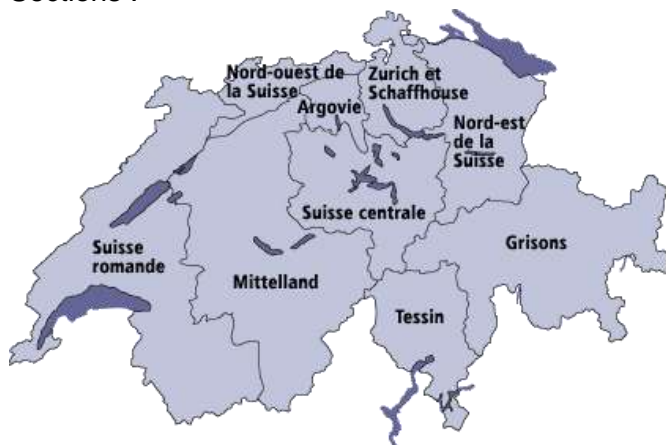
Les membres alliés n'ont pas le droit d'ajouter le sigle "FSU" au titre professionnel.

3) Comme membre étudiant/e vous profiterez des mêmes avantages que les membres alliés.

4) Adhésion à une section de la FSU :

Comme membre individuel de la FSU (ordinaire, allié ou étudiant/e) vous pouvez devenir membre d'une ou de plusieurs sections. L'admission dans une section et la fixation de la cotisation annuelle sont dans la compétence des sections (cf. aussi le site www.f-s-u.ch).

Sections :



Cotisation de bureau 2014

Extrait des statuts l'art. 5 :

⁴ Membres bureaux :

Les bureaux privés dirigés par des membres individuels deviennent bureaux membres. Les membres bureaux sont inscrits nominativement sur la liste FSU des bureaux spécialisés. Cette liste est publiée sur la page d'accueil de la FSU, elle est mise à disposition des mandants publics et des autres personnes intéressées.

Le mode de calcul de la cotisation de bureau ne change pas, il reste basé sur votre déclaration, selon la table de calcul ci-dessous, qui a été remaniée.

personnes employées en aménagement du territoire *)	francs par année	personnes employées en aménagement du territoire	francs par année
1	Fr. 250.-	15	Fr. 1800.-
2	Fr. 375.-	16	Fr. 1900.-
3	Fr. 500.-	17	Fr. 2000.-
4	Fr. 625.-	18	Fr. 2100.-
5	Fr. 750.-	19	Fr. 2200.-
6	Fr. 875.-	20	Fr. 2300.-
7	Fr. 1000.-	21	Fr. 2400.-
8	Fr. 1100.-	22	Fr. 2500.-
9	Fr. 1200.-	23	Fr. 2600.-
10	Fr. 1300.-	24	Fr. 2700.-
11	Fr. 1400.-	25	Fr. 2800.-
12	Fr. 1500.-	26	Fr. 2900.-
13	Fr. 1600.-	27	Fr. 3000.-
14	Fr. 1700.-	ou plus	

*) nouveau : sera publié dès 2005 sur la page d'accueil, liste des bureaux.

Quel est le montant de la cotisation de bureau ?

Par bureau : au minimum Fr. 250.- (jusqu'à 1 emploi), au maximum Fr. 3'000.-.

Pour qui faut-il payer cette cotisation ?

Pour les personnes travaillant dans le domaine de l'aménagement du territoire, y compris les propriétaires et les spécialistes de profession libérale ou autre (trafic, architectes, architectes-paysages etc.)

Comment cette cotisation de bureau se calcule-t-elle pour les employé(e)s travaillant à temps partiel ou qui sont occupés partiellement dans le domaine de l'aménagement du territoire ?

Proportionnellement à leur taux d'occupation.

Qu'en est-il des apprentis et du secrétariat ?

Ils sont dispensés.

Exemple de calcul :

5 urbanistes	100%	5.0	
1 urbaniste	30%	0.3	
1 architecte-paysagiste	20%	0.2	
1 dessinatrice	100%	1.0	
1 dessinateur	60%	0.6	
1 dessinateur	40%	0.4	
Nombre des personnes en AT		7.5	--> Fr. 1100.-

Information: e-mail: bureau@f-s-u.ch